



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°120/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUIILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUIILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : K - Budget supplémentaire du Budget Annexe DSP Assainissement (DM n° 01/2022)

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe DSP Assainissement comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au
BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 2 273 094,69 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour le financement du déséquilibre de la section d'investissement ainsi que les RAR d'un montant de 1 025 365,13 € ;
- En dépenses d'investissement, la somme de 1 337 373,47 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001), et les RAR d'un montant total de 1 961 086,35 € ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 1 740 875,96 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2022 voté en février 2022

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses nouvelles de fonctionnement sont proposées pour un total de 1 740 875,96 €. Elles évoluent sur les chapitres :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 248 000,00 €
Il s'agit de dépenses concernant une étude pour l'accompagnement et la réorganisation de l'exploitation (que l'on retrouve en Régie eau, Régie assainissement et DSP Assainissement pour 30 K€) et les dépenses nécessaires pour le bon fonctionnement de la compétence (honoraires, contrats...
+ 218 K€).
- Chapitre 022 « dépenses imprévues » : + 98 875,96 €
- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : + 14 000,00 €
Il s'agit d'Admissions en Non-Valeur à la demande du Comptable Public ;
- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : + 50 000 €
Cette inscription concerne les intérêts moratoires dus à certaines entreprises.

- Un virement à la section d'investissement de 1 330 000,00 € (chapitre 023).

Hors reprise du résultat (1 740 875,96 € au chapitre 002), aucune recette de fonctionnement n'est proposée.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors reprise des résultats et des RAR, sont proposées pour un total de 1 330 000 €.

Globalement, les crédits permettent de financer ou d'ajuster les opérations d'équipements et de travaux de l'Agglomération du Gard Rhodanien sur certaines communes.

Une enveloppe pour des dépenses imprévues est également inscrite pour 100 000,00 € (chapitre 020).

Pour finir, ces dépenses supplémentaires sont financées par l'autofinancement inscrit en recettes d'investissement pour 1 330 000 € (chapitre 021).

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 11.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2022 du Budget Annexe DSP Assainissement, toutes sections confondues, pour la somme de 6 369 335,78 € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

11 JUIL. 2022

Le Président
Jean Christian REY



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°120.2022 du 27 juin 2022, page 3

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DELO120_2022-DE